



Communiqué de presse

Berne, le 2 février 2021

Profiter de sa cheminée de salon en toute sécurité, et sans provoquer un feu de cheminée ? C'est possible grâce aux recommandations du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI).

Pour beaucoup d'entre nous, les cheminées de salon et les poêles de chauffage sont synonymes de convivialité. Malheureusement, ils peuvent causer des incendies : une mauvaise utilisation peut provoquer un dangereux feu de cheminée. Le CIPI vous donne des conseils concrets pour éviter cela. Il lance aussi sa nouvelle campagne de prévention afin de sensibiliser la population suisse.

Chaque hiver, les cheminées de salon et les poêles de chauffage sont à l'origine d'incendies et de blessures graves, voire des décès. En suivant quelques principes simples, on peut éviter les risques les plus grands.

Conseils pour l'utilisation de cheminées de salon et de poêles de chauffage

- Ne placer aucun objet facilement inflammable comme des rideaux, des meubles, des journaux ou de la décoration à moins d'un mètre du feu.
- Maintenir fermées les portes de protection ou rideaux métalliques de la cheminée de salon ou du poêle de chauffage pour réduire le risque de projection d'étincelles.
- Laisser refroidir les cendres au moins 48 heures dans un récipient incombustible muni d'un couvercle.
- Ne jamais faire sécher du linge humide sur le poêle.
- N'utiliser aucun accélérateur de feu comme de l'essence, de l'alcool à brûler ou du bioéthanol, car ils peuvent causer des incendies explosifs.
- Ne jamais laisser les enfants sans surveillance dans une pièce avec une cheminée ou un poêle en activité.
- Garder un extincteur à portée de main.

Attention aux feux de cheminée

Une utilisation incorrecte est l'une des causes principales des feux de cheminée. Quand on brûle du bois trop humide, du bistre peut se former dans le conduit de fumée ou dans la cheminée et prendre feu. Un tel incendie peut représenter un grave danger pour les personnes et le bâtiment. Il ne faut brûler que du bois sec non traité. Le carton, les journaux et les déchets ne doivent pas être utilisés comme combustible.



Un feu dans la cheminée de salon nécessite une amenée d'air suffisante : si celle-ci est coupée trop tôt après avoir allumé le feu, le bois ne peut pas brûler et le feu couve seulement, entraînant la formation de suie. Si la vitre de votre cheminée ou de votre poêle devient noire, il s'agit d'un signal d'avertissement clair.

Lors de l'installation d'une cheminée ou de l'achat d'un poêle, vous devez vous assurer, avec l'installateur de poêle, l'installateur de cheminée et le ramoneur, que la section de la cheminée est adaptée à la puissance calorifique. Le Centre d'information pour la prévention des incendies recommande de faire installer les cheminées de salon ou le poêle de chauffage uniquement par des entreprises professionnelles spécialisées et de faire régulièrement contrôler et nettoyer les conduits de raccordement et les conduits de cheminée.

« Il n'y a que dans les films que l'on peut revenir en arrière. »

Début de la nouvelle campagne de prévention du CIPI

Souvent, les situations du quotidien posent des risques d'incendie. Un incendie peut détruire en très peu de temps notre maison et les biens auxquels nous tenons. Il peut aussi causer de graves blessures voire la mort. Malheureusement, il n'y a que dans les films que l'on peut revenir en arrière après un drame. C'est sur ce constat que se base la nouvelle campagne du CIPI. Au travers de courtes séquences vidéo émotionnelles, elle sensibilise aux dommages que peuvent causer des incendies. Elle montre également comment il est facile de s'informer à l'avance pour prévenir activement les incendies. La campagne sera diffusée dans les médias en ligne et les médias sociaux en février et mars 2021 au moyen de matériel publicitaire.

Plus d'informations à l'adresse bfb-cipi.ch

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Retrouvez désormais également sur les médias sociaux nos articles actuels sur la prévention des incendies.

